

## Conseil d'administration en date du 17 octobre 2019 Document d'orientation stratégique pour l'université-cible

---

### *Procès-verbal du vote à bulletin secret*

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

***Suite à la demande d'un membre du conseil d'administration de procéder à un vote à bulletin secret, il est procédé à un vote à bulletin secret concernant le point suivant :***

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver l'ensemble des grandes orientations et des règles de fonctionnement du nouvel établissement définies par le document d'orientation stratégique (livres 1, 2 et 3) pour l'université-cible joint en annexe.

Cette approbation constitue l'engagement formel nécessaire dont découlera la rédaction des statuts du futur établissement.

La présente délibération ne constitue pas une demande de regroupement au sens du code de l'éducation (aujourd'hui l'article L.718-6). Seule la délibération approuvant les statuts du nouvel établissement permettra de demander à l'autorité de tutelle sa création au sens de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement, ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

---

***Nombre de membres constituant le conseil : 25***

***Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25***

***Nombre de voix favorables : 17***

***Nombre de voix défavorables : 8***

***Nombre d'abstentions : /***

---

Fait à Lyon, le 17 octobre 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon  
Jean-François PINTON